



MATERNITÉS EN DANGER : ALERTEZ LES BÉBÉS !

Lannemezan, fermée le 19 janvier, Clamecy le 31 mars, Carhaix le 6 juin -aujourd'hui rouverte grâce à la forte mobilisation de la population, des personnels et des élus- Saint-Agrève fermeture le 22 août, Valréas, Privas en grand danger, Juvisy en septembre, Ancenis, Die, Châtillon sur Seine, Cosne sur Loire, Lourdes, Montceau les Mines, Oloron, d'ici fin 2008, Noisy le Grand, Ivry sur seine, Saint Vincent de Paul à Paris en 2009.... La liste des maternités supprimées n'en finit plus de s'allonger !!!

Nous sommes face à une situation de plus en plus préoccupante !

Le bilan est lourd : la France comptait 1379 maternités en 1975, 694 en 2001, 617 en 2007, 584 début 2008. Demain, irons-nous vers une maternité par département comme c'est déjà le cas dans la Creuse, le Gers, la Haute Saône, la Haute Loire, la Lozère, le Territoire de Belfort ? En sachant que d'ores et déjà 9 départements n'ont de maternité que dans une seule ville et que 17 autres n'en ont que dans deux villes.

L'accompagnement de la naissance en France s'en trouve radicalement modifié. La naissance, moment de vie, devient un acte technique surmédicalisé qui laisse de moins en moins de place aux parents et à l'enfant, et qui se fait de plus en plus éloigné des proches, donc dans des conditions humaines dégradées, dans ce qui apparaît désormais comme de « vraies usines à bébés ».

Les fermetures sont décidées à l'emporte pièce sur des arguments de sécurité, de difficultés de recrutement de médecins, de quotas illusoire et sans fondement, et d'économies espérées.

Qu'en est-il exactement ?

La sécurité : pour nous et bien des analystes, ÉLOIGNEMENT = DANGER

Aujourd'hui des sites comme Lannemezan, Clamecy, Carhaix, Saint-Agrève, Valréas, tous inscrits au SROS3 pour des raisons d'exception géographique sont fermés ou promis à la fermeture. Or, l'exception géographique a été définie en fonction de l'éloignement des femmes de la plus proche maternité, au-delà des 45 minutes retenues par les professionnels, comme étant le temps au-dessus duquel la sécurité de la mère et de l'enfant n'est plus assurée! Le tribunal administratif de Pau ne s'y est pas trompé. Il a rendu un jugement s'appuyant sur la mise en danger des femmes du fait de la fermeture de la maternité de Lannemezan pour demander la réouverture de celle-ci ! Celui de Rennes pour Carhaix avance les mêmes légitimes arguments.

L'absence de réponse de proximité contraint les femmes à des déplacements de plus en plus importants pour leur suivi de grossesses, avec le risque que celui-ci soit insuffisant, en particulier chez les femmes les plus en difficultés. Or le suivi de la grossesse est essentiel dans le domaine de la sécurité de la mère et de l'enfant en permettant de dépister les situations à risque et l'orientation vers la maternité la plus adaptée.

L'éloignement de la maternité du lieu de vie des couples, les difficultés d'accès liées au manque de places, sont sources d'insécurité le jour de l'accouchement et d'inquiétude durant tout le long de la grossesse. La seule réponse apportée par les professionnels est l'engagement d'assurer la naissance un jour annoncé en « déclenchant l'accouchement ». Celui-ci devient alors un acte médical pouvant en lui-même entraîner des complications.

Notons que parallèlement au nombre de maternités fermées, le taux de césariennes est en constante augmentation et concerne aujourd'hui près d'une naissance sur cinq. Et qu'en cas de césarienne, le risque maternel est multiplié par trois ! (Cf. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire* (B.E.H.) n° 50 du 12/12/2006).

De même, les sorties précoces sont de plus en plus utilisées pour pallier le manque de places sans se préoccuper des éventuelles difficultés de la mère ni de la possibilité ou pas d'un accompagnement à